

**PROCES-VERBAL de la séance ordinaire
du conseil d'établissement tenue le 12 novembre 2024**

PRESENCES ET QUORUM

Étaient présents :

Représentants des parents :	M ^{me} Rawand Akiki M ^{me} Mouna Ghribi M. Rida Zerrok
Représentants du personnel :	M ^{me} Sarah-Mireille Aoun M ^{me} Chantal Challita M ^{me} Joy Eid M ^{me} Maryam Seyfaee, technicienne au sdg
Membre de la communauté :	Absente
Membre de la direction :	M ^{me} Julie Lefebvre, directrice M ^{me} Valérie Tremblay, directrice adjointe

Étaient absents : M^{me} Bouchra Khattab et M^{me} Pia Hasrouni

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h30.

Rôles Gardien du temps : Chantal Challita
 Secrétaire : Valérie Tremblay

Mot du public

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MME AKIKI PRÉSENTE UN DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ DE PARENTS POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT. ELLE SOUHAITE LA BIENVENUE À TOUS.
LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT A ÉTÉ DEVANCÉE D'UNE SEMAINE PUISQUE LA SEMAINE PROCHAINE, IL Y AURA LES RENCONTRES DE PARENTS.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 12 novembre 2024 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Rawand Akiki, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

Résolution 2024-11-12-01

2. COURRIER

PAS DE COURRIER.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024, plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Joy, il est résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu.

Résolution 2024-11-12-02

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

1.1. Suivi du point 10,3, rapport du service de garde, sorties :

Pour nous remettre en contexte, Mme Maryam était absente et nous avons abordé le point des sorties au SDG. Après vérifications auprès du CS, normalement les écoles avec indice de défavorisation 10 ne sortent pas puisque les coûts sont trop élevés.

Mme Maryam explique qu'il y aura des activités à l'école. Il y aura la peinture avec l'encre de chine. Le coût sera de 1200\$. On va donc absorber une perte quant aux activités proposées. Mais on a fait ce choix, mais ce ne sont plus des activités auto-gérée. Puisque nous sommes dans une école défavorisée, nous avons aussi choisi d'absorber certains frais pour donner la chance à tous d'y participer.

Le coût pour les deux autres activités est de 800\$ par activité.

Mme Akiki dit que c'est bien pour les enfants.

Mme Lefebvre est heureuse d'offrir cela aux élèves.

M. Zerrok demande quels enfants ont accès aux activités lors des pédagogiques. Mme Lefebvre nomme qu'il y a des règles internes du CS et seulement les élèves inscrits au SDG en semaine ont accès aux activités des journées pédagogiques.

1.2. Suivi du point Varia, cloche à la salle polyvalente

Ce n'est pas possible de changer le tout. Il faudrait alors changer la tonalité de toutes les cloches. Mme Tremblay explique qu'une demande a été faite au Centre de services scolaire. C'est un problème. Il n'est pas possible de « baisser » le volume de la cloche dans un seul local. Cependant, il a été possible d'agir sur le haut-parleur de la salle polyvalente, ce qui aide à abaisser le son de la cloche.

5. POINTS POUR ADOPTION

5.1 Reddition de compte budgétaire 23-24

Bilan annuel de la direction au CE : Mme Lefebvre explique les divers documents ainsi que les différents fonds. Mme Lefebvre est fière de nommer que nous n'étions pas déficitaires l'an dernier. Il restait même 347\$ à la fin de l'année scolaire. Mme Lefebvre explique également les différentes sommes pour lesquelles nous avons été déficitaires.

Nous avons pris le temps de discuter des classes d'accueil.

ATTENDU QUE l'article 96,24 de la L.I.P. prévoit : "Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement » ;

ATTENDU QUE les résultats de l'année 2023-2024 sont maintenant finalisés ;

ATTENDU QUE le rapport déposé par la direction de l'école;

SUR PROPOSITION DE Mme Sarah Mireille Aoun secondé par Mme Akiki

Il est résolu de prendre acte du rapport de reddition de comptes budgétaire (rapport analytique détaillé) pour l'année financière 2023-2024 tel que présenté par la direction de l'école, et de mandater la direction à le transmettre à la direction du service des ressources financières de CSSMB. Voir document en annexe.

Résolution 2024-11-12-03

Mme Lefebvre nomme le retour de certaines sommes qui nous permettraient de venir en aide à certaines familles, selon les critères établis par le CSS, au niveau monétaire. Par exemple, un logement qui passe au feu, on pourrait se permettre de les aider minimalement soit en payant le sdg ou la facture des effets scolaires pour un maximum de 500\$ annuellement. Ça peut paraître banal, mais pour un parent qui a 4 enfants, la facture peut monter rapidement. On ne peut pas payer pour une année complète, mais quelques mois. Mme Ghribi nomme que certaines familles d'accueil pourraient en bénéficier.

6.1 Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

Dès la 5^e année, on commence à parler d'avenir, de travail et de secondaire. Ça commence au primaire et ça se poursuit jusqu'au secondaire 4. Mme Lefebvre présente les COSP. C'est apprendre à se connaître soi-même et savoir ce qu'on aime. Mme Joy nomme que c'est de prendre le temps d'aider les élèves pour une meilleure prise de décision. C'est se découvrir soi-même pour mieux comprendre quels sont les meilleurs choix de carrière. C'est un programme qui s'arrime avec l'AVSEC, la police socio-communautaire et plus.

ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique*, des apprentissages obligatoires sont prescrits en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025 ;

ATTENDU que les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) proposées par la direction d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU, que conformément à l'article 85 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition des conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025, conformément au tableau ci-joint.

Résolution 2024-11-12-04

6.4 Programme d'activités intégrés

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives proposée par Mme Julie Lefebvre ;

CONSIDÉRANT que la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{er} paragr. de la LIP, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par Mme Julie Lefebvre, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2024-11-12-05

MME JULIE PROPOSE D'ANNULER LA RENCONTRE DE DECEMBRE. MME JULIE DEMANDE SI LES PARENTS SERAIENT A L'AISE AVEC LE FAIT D'APPROUVER AU BESOIN, LES ACTIVITES INTEGREES DES ELEVES PAR COURRIEL. LES PARENTS APPROUVENT.

7 POINTS D'INFORMATION

7.1 Revitalisation de la bibliothèque scolaire

Mme Tremblay explique les démarches entreprises par la direction afin d'obtenir du financement. Mme Tremblay parle également de l'avancée du projet et des achats de nouveaux meubles et accessoires afin de revoir la bibliothèque.

7.2 Mot de la représentante au comité de parents

La première rencontre a été le 24 octobre. La nouveauté a été la formation aux nouveaux membres. Mme Akiki nomme qu'on est chanceux ici. 3 orientations : la réussite de tous, le bien-être du personnel et des élèves et mettre à la disponibilité du personnel les meilleures stratégies à mettre en pratique. Mme Akiki nomme que le CSS manque encore de personnel. Elle nomme que les nouveaux agrandissements seront climatisés. On parle des nouvelles affiches sur la santé et bien-être des élèves et des membres du personnel : une priorité. Le comité de parents a maintenant acheté une licence zoom pour ses rencontres.

7.3 Mot de la représentante de la communauté

Absente. (Mme Tremblay a parlé au nom de Mme Pia concernant principalement des rencontres de réseautage, d'abord avec les parents d'accueil puis du présco durant lesquelles plusieurs organismes pourraient également être présents : (CPS, ICS, etc.) Des vêtements d'hiver (habits de neige, tuques et mitaines) ont éga

7.4 Rapport des enseignants

Mme Sarah nomme que c'est la fin de la 1^e étape, on se prépare pour les rencontres de parents. On a hâte de rencontrer les parents pour parler des apprentissages des enfants. Mme Ghribi nomme qu'elle aime l'interface Calendly pour les rencontres de parents. Mme Chantal parle des diverses activités d'Halloween. C'était vraiment super. Le comité élève met en place des beaux moments à l'école. Dans deux semaines il y aura la semaine interculturelle pour célébrer les différentes cultures de l'école. Mme Joy nomme que ses élèves ont hâte de vivre les diverses activités Henri-Beaulieu.

7.5 Rapport du service de garde

Mme Maryam n'a rien à signaler. M. Zerrok se questionne sur le changement d'heure, aucun impact. Mme Maryam nomme qu'il y a eu du changement au niveau du sdg en lien avec les éducatrices aide à la classe. Il y a aussi plus d'élèves que l'an dernier au sdg. Le service de garde grossit tranquillement.

7.6 Rapport de la direction

L'année va vite. Très satisfaite du début de l'année. Mme Lefebvre nomme que nous allons devoir changer une journée pédagogique puisqu'il y a deux examens de prévus par le ministère. Au prochain CPEE, nous devons changer la journée pédagogique du 11 juin. On tente de balancer les journées pédagogiques pour les cours de spécialistes. Mme Lefebvre partagera par courriel le choix de la date par le CPEE. De plus :

- Du 18 au 22 novembre ce sera la semaine des professionnels de l'éducation
- Nous avons une nouvelle psychologue : Mme Monica
- Les rencontres de parents ont lieu les 21 et ou 22 novembre,
- Activités de Noël
- Mme Lefebvre nomme aussi que l'ajout de Mme Vanessa comme TES est vraiment positif.
- Mme Lefebvre nomme également l'atmosphère très agréable de travail à l'administration.

8 VARIA

9 LEVEE DE LA SEANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 12 novembre 2024 à 20h01.

Prochaine séance : 19 février 2025 à la bibliothèque

Résolution 2024-11-12-06

Rawand Akiki
Présidente

Julie Lefebvre
Directrice

ANNEXES

ANNEXE 1

Reddition de comptes budgétaires 23-24



Résolution : 2024-11-12-03 Date : 12 novembre 2024

Conseil d'établissement ECOLE HENRI-BEAULIEU

Reddition des comptes budgétaires Année financière 2023-2024

ATTENDU QUE L'article 96,24 de la L.I.P. prévoit que : Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement.

ATTENDU QUE Les résultats de l'année 2023-2024 sont maintenant finalisés;

ATTENDU QUE Le rapport déposé par la direction de l'école

SUR PROPOSITION DE Sarah Mireille Aoun secondé par Chantal Challita

Il est résolu de prendre acte du rapport de reddition de comptes budgétaires (rapport analytique détaillé) pour l'année financière 2023-2024 tel que présenté par la direction de l'école, et de mandater la direction à le transmettre à la direction du service des ressources financières du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

BILAN ANNUEL DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ECOLE HENRI-BEAULIEU

Année financière 2023-2024

Direction en place durant l'année : Julie Lefebvre

Préparé par : Julie Lefebvre

L'article 96,24 de la L.I.P. prévoit que : Le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement.

Vous trouverez ci-joint le rapport analytique des surplus et déficits 2023-2024 de l'école en lien avec le rapport budgétaire émis par les ressources financières du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.



Fonds	Dépenses				Revenus				Disponibilité	Pourcent
	Budget initial	Budget ajusté	Réel	Solde	Budget initial	Budget ajusté	Réel	Solde		
1 Budget de fonctionnement	80 806	52 788	71 596	-18 008	46 239	44 035	63 520	19 485	678	1,0 %
2 Budget d'investissement	19 242	30 231	22 193	8 038	0	0	0	0	8 038	27,0 %
3 Service de garde et du dîner	383 928	392 913	427 867	-34 954	383 928	392 913	394 606	1 693	-33 261	-8,0 %
4 Allocations particulières	542 829	645 281	618 649	26 632	0	0	0	0	26 632	4,0 %
5 Salaires	476 060	506 066	529 322	-23 256	0	0	0	0	-23 256	-5,0 %
6 Milieux défavorisés	148 873	147 345	130 915	16 430	0	0	0	0	16 430	11,0 %
7 École Montréalaise (PRI)/ Agir autrement (SEC)	87 740	79 650	75 064	4 586	0	0	500	500	5 086	6,0 %
Résultat au 30 juin	1 739 478	1 854 274	1 875 606	-21 332	430 167	436 948	458 626	21 678	347	0,0 %

Fonds 8 - Mesures transférables	73 804	161 904	180 082	-18 178	0	293	38 154	37 861	19 683	12 %
---------------------------------	--------	---------	---------	---------	---	-----	--------	--------	--------	------

ANNEXE 2

Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)



École Henri-Beaulieu
235, rue Bleignier
Saint-Laurent (Québec) H4N 1B1
Téléphone : 514-332-0742



Le 12 novembre 2024

Sujet : Conseil d'établissement 2023-2024
Résolution n° 2024-11-12-04

Le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu, lors de son assemblée ordinaire du 12 novembre 2024, a approuvé la résolution numéro **2024-11-12-04**.

ATTENDU que, conformément à l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique*, des apprentissages obligatoires sont prescrits en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025;

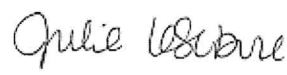
ATTENDU que les conditions et modalités d'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle proposées par le directeur d'école ont été élaborées avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU, que conformément à l'article 85 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver les conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par Mme Rawand Akiki

D'APPROUVER la proposition des conditions et modalités de l'intégration des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour le 3^e cycle du primaire pour l'année scolaire 2019-2020, conformément au tableau ci-joint.


Rawand Akiki
Présidente du CÉ


Julie Lefebvre
Directrice (Directrice)

**CONDITIONS ET MODALITÉS D'INTÉGRATION
DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP)**

3^e CYCLE DU PRIMAIRE (1^{re} et 2^e année du cycle)

AXES	CONTENUS	QUOI/QUI • Titre • Niveau	QUAND • Moment dans l'année	RÉSULTATS ATTENDUS
Connaissance de soi : trois aspects	Personnel	No.1 CHAMPS D'INTÉRÊT ET APTITUDES	Sept à mai	Produire une description de soi en termes de champs d'intérêts et d'aptitudes. Les élèves reçoivent des balles de valorisation qui leur permettent de gagner une activité privilégiée.
	Social	No.2 INFLUENCE SOCIALE	À déterminer À déterminer À déterminer	Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses valeurs sont influencés par les autres, puis des exemples où l'élève a de l'influence sur les autres.

AXES	CONTENUS	QUOI/QUI • Titre • Niveau	QUAND • Moment dans l'année	RÉSULTATS ATTENDUS
Scolaire	No.3 MÉTIER D'ÉLÈVE ET MÉTHODES DE TRAVAIL	- Activités en classe sur : Comment utiliser son agenda, comment gérer son temps et faire un horaire (5 ^e et 6 ^e années).	Septembre et octobre	Comparer les méthodes de travail et les exigences du métier d'élève à celles observées dans le monde du travail.
	No.4 ATOUTS EN SITUATION DE TRANSITION	-Passage primaire\secondaire avec l'AVSEC (6 ^e année). Une journée type à l'école Pierre-Laporte, AVSEC	Mars-avril À déterminer (mai)	Sélectionner des caractéristiques personnelles qui lui seront utiles pour se préparer au passage du primaire vers le secondaire (p. ex. : sens de l'organisation, débrouillardise, sociabilité, intérêts pour les activités de groupe ou sportives). Journée de simulation, une journée au secondaire
Connaissance du monde scolaire	No.5 CARACTÉRISTIQUES D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE	-Visite de l'école secondaire Pierre-Laporte (6 ^e année) - Présentation des programmes musique et sport de l'école Pierre-Laporte -Ateliers sur les horaires au secondaire, les devoirs, la gestion du cadenas, l'heure du dîner, etc. (6 ^e année).	À déterminer Octobre Avril	Comparer les principales différences et ressemblances entre l'école primaire et l'école secondaire.

AXES	CONTENUS	QUOI/QUI • Titre • Niveau	QUAND • Moment dans l'année	RÉSULTATS ATTENDUS
Connaissance du monde du travail	No.6 OCCUPATION DES GENS DE L'ENTOURAGE	-Participation à diverses activités animées par des adultes exerçant différents métiers : • Joueur de Football • Médecin • Slam (artiste) • Etc. Recherche en classe sur un métier. Visite d'une résidence de personnes âgées avec les élèves.	À déterminer	Élaborer une description de l'occupation des gens de son entourage immédiat.

Programme d'activités intégrées approuvées

[illegible]